

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU LUNDI 16 JANVIER 2012 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Budgets Primitifs 2012 (Rap. M. Le Maire)
  - 1 – Budget principal Ville
  - 2 – Budget annexe Parking
  - 3 – Budget annexe Camping
  - 4 – Budget annexe Cuisine Centrale
  - 5 – Budget annexe Chauffage Urbain
  - 6 – Budget annexe Cellules Commerciales
- b) Provisions pour risques juridiques (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit des communes membres (Rap. M. le Maire)
- d) Acquisition d'un ensemble de bâtiments situé 27, rue de l'hôpital à Epernay (Rap. Mme HEURTAUX)
- e) Chauffage urbain contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur Appels mensuels clients 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- f) Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et Organismes – exercice 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Décision modificative n° 6 – exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
- h) Subventions 2011 versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles Ajustement des subventions prévues au budget primitif 2011 (Rap. M. RODRIGUES)

3 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Contrat Enfance Jeunesse : reversement à la Maison Pour Tous (Rap. Mme LOYAUX)

4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Allocation études REGURON – attribution à titre exceptionnel 2011 (Rap. M.MARANDON)
- b) Télé Centre Bernon – convention d'objectifs et de moyens (Rap. M. MARECHAL)
- c) Séjour ski (Rap. M. MARANDON)

5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation du règlement d'attribution de la subvention aux Très Petites

Entreprises sparnaciennes pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (Rap. M.SCHMIT)

b) Majorations et déplafonnement de l'aide municipale pour le ravalement de façades (Rap. Mme LEGRAS)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

7 – AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE (Rap. M. le Maire)

8 – VŒU CONCERNANT LES DROITS DE PLANTATION (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3466**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3467**

**2a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la note explicative de synthèse, conforme à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a été jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget principal, pour l'exercice 2012, tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 44 252 000 € en section de fonctionnement
- 23 190 000 € en section d'investissement

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

APPROUVE le tableau des effectifs,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

- Caisse des Ecoles (657361)

151 500 €

- Centre Communal d'Action Sociale	
Fonctionnement (657362)	3 680 000 €
Investissement (204162)	176 400 €

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3468**

**2a2-BUDGET ANNEXE PARKING 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Parking, pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 535 500 € en section de fonctionnement
- 158 500 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3469**

**2a3- BUDGET ANNEXE CAMPING 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 200 700 € en section de fonctionnement
- 93 600 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3470**

**2a4-BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cuisine Centrale, pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 1 318 000 € en section de fonctionnement
- 46 400 € en section d'investissement

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3471**

**2a5-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 409 000 € en section de fonctionnement

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3472**

**2a6-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 75 300 € en section de fonctionnement
- 59 100 € en section d'investissement

Adopté à la majorité (29 voix pour – 4 contre : M. LEFEVRE, M. THEVENIN, M. LAADAM, Mme GILLE.- 2 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

**Délibération n° 12-3473**

**2b-PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la requête de Monsieur et Madame DOS REIS ESTEVES en date du 4 novembre 2011 tendant à obtenir l'annulation du permis de construire modificatif, du 8 septembre 2011, au permis initial accordé le 10 mars 2011, à Monsieur PLANCHON et la condamnation de la Ville à verser aux requérants, la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du code de Justice Administrative,

Vu la requête introductive de la Société SLAM METALLERIE en date du 10 novembre 2011 tendant à obtenir, d'une part la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 4 833,71 € TTC avec intérêt au taux légal à compter de la notification du mémoire en réclamation, soit le 20 avril 2011, correspondant au solde du décompte général définitif du lot n°12 du marché de réhabilitation de l'ancienne école Bernon village en médiathèque de proximité et d'autre part, la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du code de Justice Administrative,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépenses et les indemnités éventuels,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 1 500 € pour le dossier DOS REIS ESTEVES

DÉCIDE de constituer une provision de 6 333,71 € pour le dossier SLAM METALLERIE et de prévoir les intérêts au taux légal,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3474**

**2c-AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES  
SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE  
CHAMPAGNE AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne adoptés par délibération du 18 mai 2006 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 août 2006, modifiés par délibération du 3 juin 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 27 août 2010, modifiés par délibération du 7 octobre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par délibération du 18 novembre 2010 et approuvés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en son article 166-I,

Vu les délibérations du Conseil Municipal relative à la signature de la convention initiale et des avenants,

Vu la convention initiale signée le 20 mars 2007 et ses avenants,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Considérant que conformément à la réglementation, les communes membres de la CCEPC ont conventionné avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne concernant la mise à disposition de certains de ses services au profit des communes membres qui en ont fait la demande.

Considérant qu'après une nouvelle année de fonctionnement, et dans un souci de continuité de l'action administrative il convient de reconduire, pour l'année 2012 par voie d'avenant, la convention conformément aux stipulations de son article 5.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne au profit de la Ville d'Epernay,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec la communauté de communes Epernay pays de Champagne, un avenant n° 5 à la convention initiale,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 611/824/VAU837/AMGT/SERVPART et 2152/822/7EV706/DGST/SERVPART du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3475**

**2d-ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE BATIMENTS  
SITUE 27, RUE DE L'HOPITAL A EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier des Consorts LEBERT, en date du 25 novembre 2011,

Vu l'estimation du service du Domaine,

Vu l'intérêt de la Ville d'acquérir ces bâtiments, afin d'agrandir une unité foncière en centre ville.

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de réaliser cette acquisition permettant la réalisation d'un projet en centre ville.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir des Consorts LEBERT, moyennant le prix de DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (275.000 €) hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville, les bâtiments formant les lots E, F, G, H, I, et J, cadastré section BH n° 474, 475, 476, 477, 478, et 479 d'une contenance totale de 1217 m<sup>2</sup> situés 27, rue de l'Hôpital,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié avant le 31 janvier 2012, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3476**

**2e-CHAUFFAGE URBAIN CONTRATS D'ABONNEMENT POUR LA  
FOURNITURE DE CHALEUR APPELS MENSUELS CLIENTS 2012**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu la délibération n° 05-2223 en date du 19 janvier 2005 relative aux contrats d'abonnement pour la fourniture de chaleur,

Vu la délibération n° 05-2418 en date du 23 mai 2005 portant modification du contrat client type,

Vu la délibération n° 09-1532 en date du 19 décembre 2009 relative à l'avenant n°1 au contrat d'abonnement client pour la fourniture de chaleur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des appels mensuels 2012 à :

- R1 : 39,78 € H.T. par Mwh
- R2 : 3,04 € H.T. par Kw
- R3 : 0,07 € H.T. par Kw

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à élaborer les appels mensuels comme prévus ci-dessus,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 7CU716.816.70688.BATI du budget chauffage urbain.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

Etai<sup>ent</sup> présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1<sup>ère</sup> Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3477**

**2f-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES – EXERCICE 2012**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 159 672 €, 2 166 940 € et 10 000 € à titre de subventions d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 janvier 2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 et 3 de la présente délibération, pour un montant global de 159 672 €,
- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 166 940 €,

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3478**

**2g-DECISION MODIFICATIVE N° 6 – EXERCICE 2011**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

**BUDGET VILLE**

**Ajustements des compensations liées à la réforme fiscale.**

- - 426 000,00 euros du **chapitre 74** compte **R FIFISCALIT/01/748313/FINA** (dotation de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle)
- + 426 000,00 euros du **chapitre 73** compte **R FIFISCALIT/01/7311/FINA** (contributions directes)

**BUDGET CAMPING**

**Ajustements des crédits liés aux rémunérations.**

- - 100,00 euros du **chapitre 66** compte **D FIDETTE/01/66111/FINA** (intérêts réglés à l'échéance)
- + 100,00 euros du **chapitre 012** compte **D SLO714/95/64138/PAIE** (autres indemnités)

## BUDGET CUISINE CENTRALE

### **Ajustement de la subvention d'équilibre.**

- - 67 800,00 euros du **chapitre 74** compte **R FISUBBUD/251/74/FINA** (subvention d'exploitation)
- + 63 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R 2CC232/251/706/EDUC** (prestations de services)
  
- - 2 000,00 euros du **chapitre 66** compte **D FIDETTE/01/66111/FINA** (intérêts réglés à l'échéance)
- - 14 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D 2CC232/251/6413/PAIE** (primes et gratifications)
- + 11 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D 2CC232/251/6068/REST** (autres matières et fournitures)

## BUDGET CHAUFFAGE

### **Régularisation écritures de fin d'année.**

- + 122 500,00 euros du **chapitre 77** compte **R 7CU716/816/773/BATI** (mandats annulés sur exercices antérieurs)
- + 122 500,00 euros du **chapitre 67** compte **D 7CU716/816/678/BATI** (autres charges exceptionnelles).

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3479**

**2h-SUBVENTIONS 2011 VERSEES AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES  
AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2011**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 9 Janvier  
2012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Adopte le montant définitif des subventions accordées au CCAS et à la Caisse  
des Ecoles pour l'exercice 2011 à hauteur de :

- pour le budget du CCAS :
  - 3 250 000 € en section de fonctionnement
  - 99 000 € en section d'investissement
- pour le budget de la Caisse des Ecoles :
  - 122 200 € en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3480**

**3a-CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : REVERSEMENT A LA MAISON  
POUR TOUS**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 4 janvier 2012,

Vu la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse Volet Jeunesse, signé le 31 décembre 2010, pour une durée de 4 ans avec la CAF,

Considérant que la Maison Pour Tous doit recevoir l'apurement des droits 2010 et l'acompte 2011, au regard des bilans fournis à la CAF, soit la somme totale de 28 733,43 €,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'un montant total de 28 733,43 €,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 2EC235/64/6574/EDUC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3481**

**4a-ALLOCATION ETUDES REGURON  
ATTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL 2011**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le legs de Mme REGURON-GARRIGUES qui permet à la Ville d'accorder une allocation aux étudiants méritants d'Epernay,

Vu la délibération du 22 mai 2006 instaurant le principe du versement d'une allocation études,

Vu l'article 2 du cahier des charges de l'allocation études,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 9 novembre 2011,

Considérant la nécessité d'aider ces étudiants qui répondent aux critères d'attribution d'une aide exceptionnelle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de versement d'une aide exceptionnelle pour les quatre étudiants suivants, d'un montant total de 1 550 euros :

Monsieur Burhan AYDIN, la somme de 550 euros ;  
Mademoiselle Charlène LABESTE, la somme de 450 euros ;  
Mademoiselle Amélie LABOURE, la somme de 250 euros ;  
Mademoiselle Pauline ROBILLARD, la somme de 300 euros ;

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6714 202ED 240 ENSE REGURON.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3482**

**4b-TELE CENTRE BERNON  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret du 6 juin 2001,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 janvier 2012,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée, avec l'Association « Télé Centre Bernon »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ci-annexée, et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3483**

**4c-SEJOUR SKI**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin identifié et la demande exprimée par les jeunes de mettre en place un séjour à la montagne,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 3 janvier 2012,

Considérant que le service jeunesse propose un séjour ski pendant les vacances d'hiver,

Considérant que ce séjour est ouvert à vingt quatre jeunes de 11 à 17 ans,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de ce séjour ski à Notre Dame de Bellecombe du 25 février au 3 mars 2012,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 64 2EC 234 JEUN HIVER du budget

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 31

Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-3484**

#### **5a-APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AUX TRES PETITES ENTREPRISES SPARNACIENNES POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 5 janvier 2012,

Vu le règlement d'attribution de la subvention, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville se doit d'être incitative sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et sur les véhicules propres,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Article 1** : APPROUVE le règlement d'attribution des subventions aux Très Petites Entreprises sparnaciennes pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

**Article 2** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs au versement de ces subventions.

Article 3: DIT que les dépenses seront imputées sur le compte DD8300 830 2042 DURA AGENDA21 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3485**

**5b-MAJORATIONS ET DEPLAFONNEMENTS DE L'AIDE  
MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007, fixant l'aide municipale à 20 % et les majorations à 30 % du coût des travaux subventionnables,

Vu le dossier de demande de subvention déposé au Service Urbanisme le 25 mai 2011 par Monsieur VIDAL, et complété le 21 octobre 2011,

Considérant que la quatrième campagne, devant s'achever initialement en janvier 2010, a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, par délibération du 18 janvier 2010, en diminuant l'aide municipale à 15 % et les majorations à 25 % du coût des travaux subventionnables,

Considérant que les majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble,

Considérant que l'intérêt architectural de l'immeuble 28 rue Eugène Mercier et les travaux entrepris justifient une majoration de 15 % à 25 % de la subvention,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur VIDAL une subvention de 15 % majorée à 25 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 24 277, 22 €, portant le montant de la subvention à 6 069, 30 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n°12-3486**

**6-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L 2122-22)**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, dans le cadre des animations pour les fêtes de fin d'année sur les écoles élémentaires de confier à :

-l'association « Diabolo-gom », la mise en place d'animations « sculptures ballons », les 5, 6 et 12 décembre 2011, et ce, moyennant la somme de 1310 € ;

-l'association « Effervescence Populaire », la mise en place d'une activité récréative, le 16 décembre 211, de 16H30 à 17H45, sur l'école Bachelin, et ce, moyennant la somme de 330 €.

2°) Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, de confier à la Société « Arti Show Production » la représentation de « La Nuit Magique d'Anaël », le 21 décembre 2011 de 14 H 00 à 17 H 30 au Hameau Champenois, pour le compte de la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 900 €.

3°) Le 5 décembre 2011, de modifier les décisions n° 3251, 3252, et 3253, concernant les emprunts de 186 327 € ; 146 127 € ; et 282 472 €, dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine, suite à une erreur dans leur rédaction.

4°) Le 7 décembre 2011, dans le cadre des contrats de maintenance de confier à :

-la société MOBYDOC, la maintenance du progiciel Micromusée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée d'un an. Renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, et ce, moyennant la somme de 1 230, 00 €.

-la société 3M, la maintenance des détecteurs antivols électro-magnétiques 3803 et dé-resensibilisateurs 942 des médiathèques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée d'un an, et ce, moyennant la somme de 5124,29 € T.T.C.

-la société ARCHIMED, la maintenance du progiciel ALOES pour les médiathèques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée d'un an. Renouvelable par reconduction expresse, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, et ce, moyennant la somme de 5 375, 73 €.

5°) Le 13 décembre 2011, de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer les besoins d'investissement de la Ville.

6°) Le 13 décembre 2011, de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Est, une ligne de trésorerie, d'un montant de 1 000 000 €.

7°) Le 14 décembre 2011, de passer l'avenant n° 1 relatif au lot n° 6 « Electricité » du marché pour la restauration de la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville avec l'entreprise S.C.R.E, pour une plus-value s'élevant à 4 689,13 € T.T.C, correspondant à une augmentation de 17,07 % du montant initial de ce lot.

8°) Le 14 décembre 2011, de passer l'avenant n° 1 au contrat de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région avec la société APAVE PARISIENNE, pour une plus-value d'un montant de 609,96 € T.T.C, correspondant à une augmentation de 56,67 % du montant initial du contrat.

9°) Le 14 décembre 2011, de passer l'avenant n° 1 à la convention de contrôle technique pour le réaménagement du rez-de-chaussée de l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région avec la société BUREAU VERITAS, pour une plus-value d'un montant de 1 626,56 € T.T.C, correspondant à une augmentation de 46,10 % du montant initial de la convention.

10°) Le 15 décembre 2011, de passer un avenant n° 1 au marché de fourniture de gaz naturel pour 12 bâtiments communaux avec la société ANTARGAZ, pour une plus-value estimée à 1 851,86 € T.T.C, soit une augmentation de 7,46 % du montant initial du marché.

11°) Le 16 décembre 2011, d'accepter la donation faite par Madame Ginette DELHOM, d'une statue de Saint Rémi au profit de la commune sans charges, ni conditions, afin qu'elle intègre le patrimoine de la Ville d'Epernay.

12°) Le 16 décembre 2011, de modifier la régie d'avances pour l'Administration Générale, en élargissant la nature des prestations.

13°) Le 19 décembre 2011, de conclure un marché pour l'entretien des espaces publics extérieurs avec la REGIE SPARNACIENNE, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au maximum, et ce, moyennant un seuil minimum de 428 000 € et un seuil maximum de 600 000 € H.T.

14°) Le 19 décembre 2011, d'organiser avec l'association « Le Collectif artistique Eutectic », une représentation du spectacle « Le Pas sage du fou », le 7 mars 2012, à partir de 14 H 30 à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 429 € T.T.C.

15°) Le 21 décembre 2011, de mettre à la disposition du Secours Populaire Français deux réserves situées en face de l'immeuble principal sis 16, rue de Verdun, afin qu'il puisse y entreposer du matériel, à compter de la date de la signature du présent avenant jusqu'au 30 novembre 2012. Il se renouvellera par reconduction expresse, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 30 novembre 2014.

16°) Le 21 décembre 2011, de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 940 950 € afin de financer les besoins d'investissement de la Ville dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain.

17°) Le 22 décembre 2011, dans le cadre de la semaine du Développement Durable 2012, de confier à la Compagnie Les Sans Chapiteau Fixe, l'organisation du spectacle «IL ETAIT UNE FOIS... ET APRES ? » le 16 avril 2012 deux représentations à 9 H 30 et 14 H 30 dans la salle polyvalente Odile KOPP, et ce, moyennant la somme de 2 876,50 € T.T.C.

18°) Le 27 décembre 2011, de conclure un marché pour la mise en place d'un plan de déplacements inter-entreprises à Epernay avec l'entreprise INDDIGO S.A.S, et ce, moyennant la somme de 31 009,29 € T.T.C. Une partie de l'étude est couverte par des subventions et des participations des entreprises concernées.

19°) Le 27 décembre 2011, de conclure un marché pour les obsèques et inhumations des personnes dépourvues de ressources suffisantes avec la société O.G.F. Ce marché est compris entre 1500 € T.T.C minimum et 18 000 € T.T.C maximum par an. L'estimation est de 6 360,36 € T.T.C par an.

20°) Le 27 décembre 2011, de conclure un marché pour la réalisation d'une mission de diagnostic technique au musée Château Perrier avec la société BUREAU VERITAS, et ce, moyennant la somme de 15 715,44 € T.T.C.

21°) Le 29 décembre 2011, de passer l'avenant n°8 au marché d'exploitation des installations de chauffage dans divers bâtiments communaux avec la société DALKIA pour une moins-value du coût des prestations estimée à 2 157, 17 € T.T.C par an, soit une diminution de 0,60 % du montant annuel du marché initial.

22°) Le 29 décembre 2011, de passer un avenant n° 7 au marché de service d'exploitation de la chaufferie du Mont Bernon avec le groupement DALKIA/COGESTAR, pour une plus-value estimée à 112 071,68 € H.T par an, qui se décompose comme suite :

- Redevance R1 : 72 338, 00 € H.T/an
- Redevance R2ex : 39 733, 68 € H.T/an

Cette plus-value représente une augmentation de 15,37 % de l'ensemble du marché initial lié à la prise en charge de la nouvelle sous-station de l'établissement Sainte MARTHE, l'augmentation de la puissance pour la sous-station du Lycée Godart-Roger suite à sa réhabilitation, et l'augmentation de la puissance pour la sous-station de la Maire de Quartier.

23°) Le 3 janvier 2012, de prêter à la Bibliothèque Nationale de France le MS1 « Evangélique d'Ebbon » à des fins de numérisation à compter du 17 janvier 2012 et pour une durée de deux mois, et ce, à titre gracieux.

24°) Le 3 janvier 2012, de conclure un marché pour le remplacement de l'échangeur de chaleur en sous-station au lycée Godart-Roger avec l'entreprise DALKIA, et ce, moyennant la somme de 23 521,54 € T.T.C. Qui sera ensuite refacturé au lycée Godart-Roger selon la convention passée.

25°) Les 15, 16, 18, 29, et 30 novembre 2011, le 3 janvier 2012 de mettre :

-les locaux de la Maternelle LANGEVIN, à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 2 décembre 2011 de 18 H 30 à 20 H 30 et une chorale de Noël le 15 décembre 2011 de 18 H 30 à 19 H 30, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle SAINTONGE, à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 6 décembre 2011 de 16 H 30 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle JANCELINS à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 13 décembre 2011 de 16 H 30 à 18 H 30, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maternelle PRE AUX COUDES, à la disposition de la directrice afin d'organiser un marché de Noël, le 15 décembre 2011 de 16 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-« Le Club de Prévention » les lundis 9 et 23 janvier 2012 ainsi que les lundis 6 et 13 février 2012 de 14 H 00 à 16 H 00, le mercredi 25 janvier 2012 de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-« Le Club de Prévention » , le bureau de la salle « PMI », du lundi au mercredi de 16 H 30 à 18 H 30, le jeudi de 17 H 30 à 18 H 30 et le vendredi de 16 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-RCE Athlétisme, le 6 janvier 2012 de 18 H 30 à minuit, et ce, à titre gracieux.

-l'association « Le PSD Croix Rouge », le lundi 9 janvier 2012 de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux.

-l'association ARETAF, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis de 17 H 30 à 19 H 00, jusqu'au 31 décembre 2012. Elle sera renouvelable par reconduction expresse pour une année, et ce dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-la Mission Locale d'Epernay, tous les vendredis de 9 H 00 à 18 H 00, le bureau de permanence de l'assistante sociale, et ce, à titre gracieux.

-« Conseil Général de la Marne », le bureau service de proximité 11, ainsi que le bureau service de proximité P.M.I, dans le cadre des permanences des assistantes sociales, à compter de la date de signature de la convention, jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse pour une année dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-Centre Communal d'Action Sociale d'Epernay, les bureaux de la salle P.M.I, à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois soit, jusqu'au 31 décembre 2014, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-L'Association Entraide, le samedi 17 décembre 2011 de 11 H 00 à 13 H 00, et ce, à titre gracieux.

-La Confédération Nationale du Logement, le mardi 24 janvier 2012 de 18 h 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-La Régie Sparnacienne, le jeudi 22 décembre 2011 de 10 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme BOIN, à compter du 30 décembre 2011 à 17 H 00 au lundi 2 janvier 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 255 €

-l'Association Bernon Loisirs, le 10 janvier 2012 de 16 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Amicale Afrique Noire, à compter du 13 janvier à 17 H 00 au 16 janvier 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260 €.

-M. SIDIBE, à compter du 6 janvier à 17 H 00 au 9 janvier 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 260 €.

-l'Association ITEP/SESSAD, le 11 janvier 2012 de 13 H 30 à 18 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme PERCHAT, à compter du 13 janvier 2012 à 17 H 00 au 16 janvier 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

-les locaux de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-« Club de Prévention », le « CMPE », « La Circonscription Solidarité Départementale Bachelin », la « Mission Locale », et « l'UDAF », les locaux nécessaires à leurs permanences et à leurs activités, et ce, à titre gracieux. Ces conventions sont établies jusqu'au 30 juin 2012 et seront renouvelables par reconduction expresse pour une année, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 30 juin 2014.

26°) Les 5, 16, et 21, décembre 2011, le 5 janvier 2012, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3362 à 3366, 3414, 3418 à 3423, 3453 à 3461 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

**Délibération n° 12-3487**

**7-AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1434-3 du Code de la Santé Publique,

Vu le projet de Projet Régional de Santé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE, que dans le cadre du PRS 2012 – 2016, soient prises en compte les remarques suivantes concernant le secteur d'Epernay :

- Cancérologie :
  - o attribution d'une autorisation telle qu'elle est prévue par le SROS actuellement en vigueur (activités de chirurgie carcinologique et de chimiothérapie).
- Soins palliatifs :
  - o autorisation et financement d'une Equipe Mobile de Soins Palliatifs.

- Gériatrie :
  - autorisation et financement d'une Equipe Mobile d'Intervention Gériatrique.
  
- Addictologie :
  - développement des missions de l'Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie ;
  - identification et financement des activités du Pôle d'Education et de Prévention pour la Santé en tant que Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JANVIER 2012 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 31  
Date de la convocation : 10 JANVIER 2012

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, M.M Rémi GRAND, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, MM Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, MM Jérémie THEVENIN, MM. El Mostapha LAADAM, Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Christelle JABBOUR, représentée par M. Michel DE LILLO, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN

### **Délibération n° 12-3488**

#### **8-VŒU CONCERNANT LES DROITS DE PLANTATION**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Comme vous le savez, la Commission européenne a décidé de libéraliser les droits de plantation au 1<sup>er</sup> janvier 2016, remettant ainsi en cause le mode d'organisation des Appellations viticoles françaises, dont celui de l'A.O.C. Champagne.

Or, la régulation de la production viticole est un des fondements du développement équilibré et partagé ainsi que du succès de notre Appellation. La suppression de cet encadrement du potentiel de production conduirait à porter atteinte à un modèle économique qui a permis à celle-ci de se hisser aux premiers rangs national et international.

Aujourd'hui, 13 Etats européens demandent à la Commission d'abandonner la libéralisation des droits de plantation et essaient, pour ce faire, d'obtenir une majorité qualifiée au Conseil européen.

Représentant 66 % de la population européenne et 97 % de la production totale de vin de l'Union, ces 13 Etats sont : la France, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et la Roumanie.

Par ailleurs, l'an dernier, à l'occasion d'un débat sur l'avenir de la politique agricole commune, le Parlement européen s'est également majoritairement prononcé contre la suppression des droits de plantation, lors de l'adoption du rapport de l'eurodéputé allemand Albert Dess.

Capitale du Champagne, Epernay se doit de participer à la mobilisation des acteurs de la filière vini-viticole française que traduisent, par exemple, les prises de position de la Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlée (C.N.A.O.C.) ou, en Champagne, celles du Syndicat Général des Vignerons.

Dans notre zone d'appellation, il s'agit de contribuer à la défense de la pérennité d'un secteur économique qui a fait le choix de la qualité et qui contribue fortement à notre économie locale.



De façon cohérente avec notre propre engagement dans ces domaines, il s'agit aussi d'apporter notre appui à la gestion raisonnée du patrimoine naturel que constituent les vignes, qui plus est à l'heure où la Champagne souhaite les promouvoir, dans le cadre de la candidature de ses paysages au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter le vœu suivant :

### **DELIBERATION :**

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY, Capitale du Champagne et siège de plusieurs institutions de l'A.O.C. Champagne (Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne...),

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970,

Considérant que, dans la dernière réforme de l'Organisation Commune de Marché (O.C.M.), la Commission a proposé de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et, dans le même temps, de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui constitue deux mesures antinomiques,

Considérant que les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et, plus largement, les citoyens,

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013,

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans les plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons, notamment les jeunes, sur leur proche avenir,

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande,

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire,

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée au Conseil européen ;

INVITE le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

DEMANDE à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

APPELLE le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

INVITE les autres collectivités locales de l'A.O.C. Champagne à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour le convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.01.2012 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services